EDIWALL

PADEL

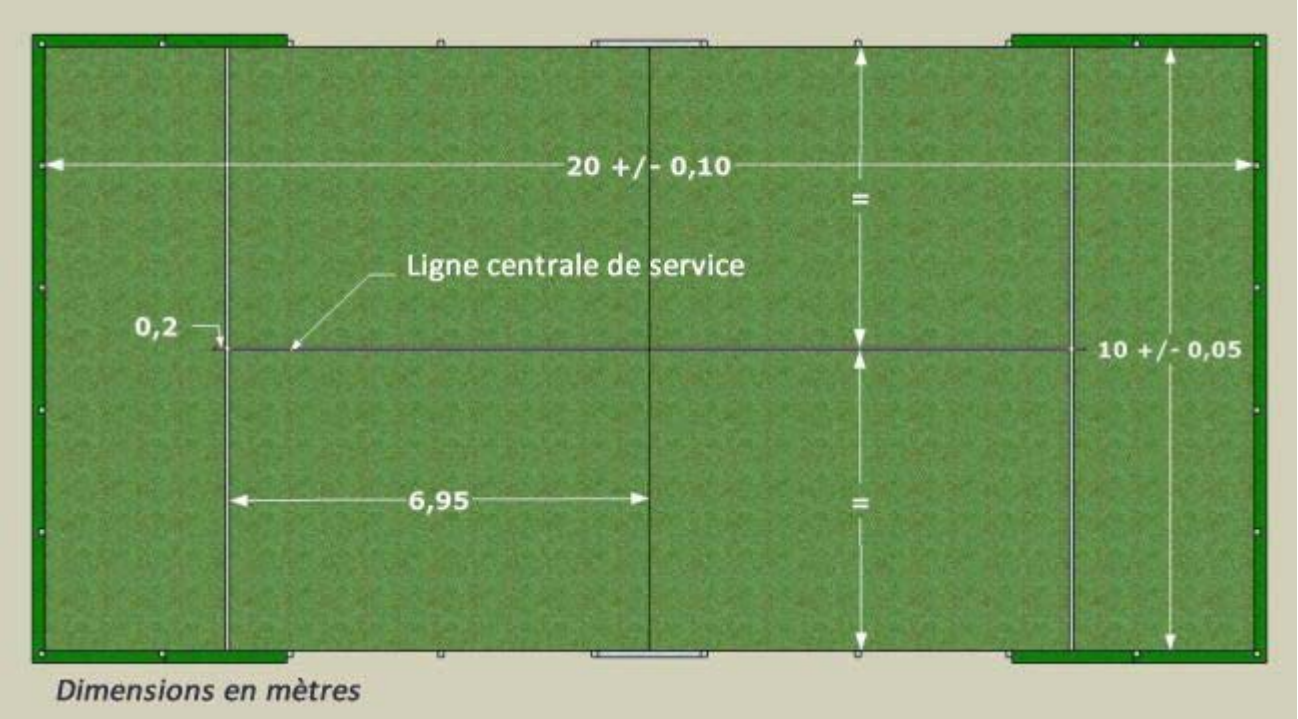


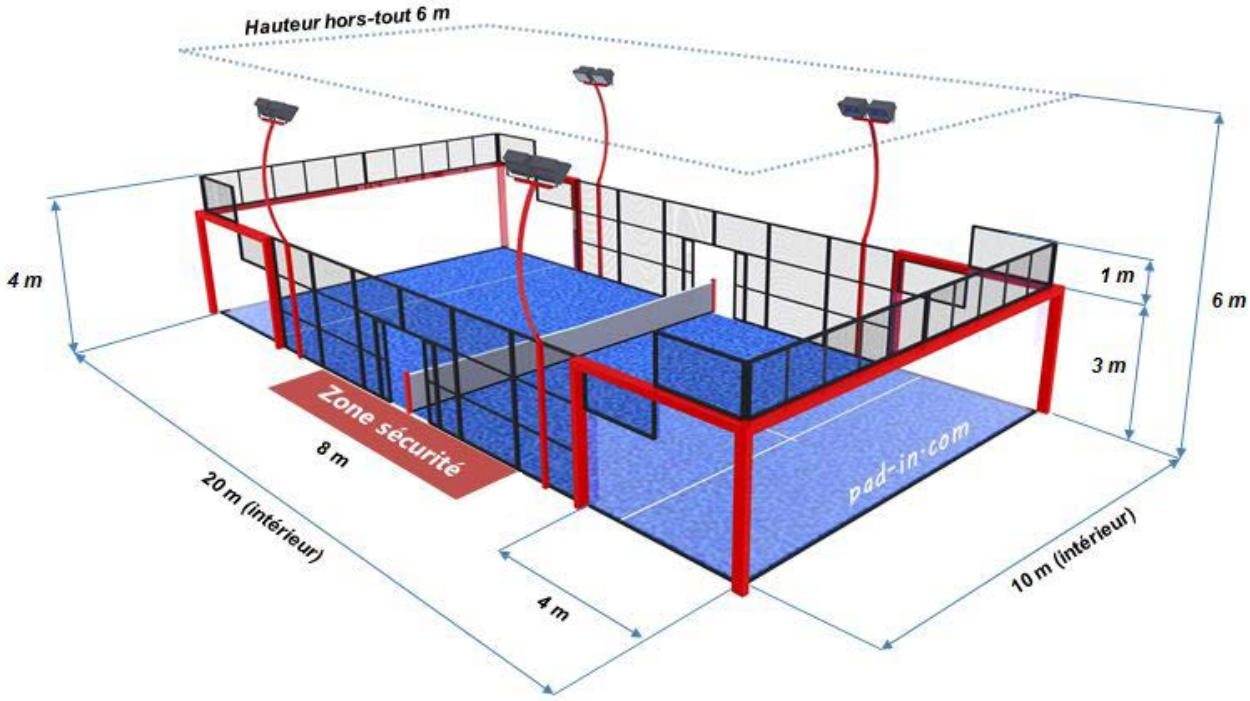
Infrasports
Construire pour le sport

Wallonie

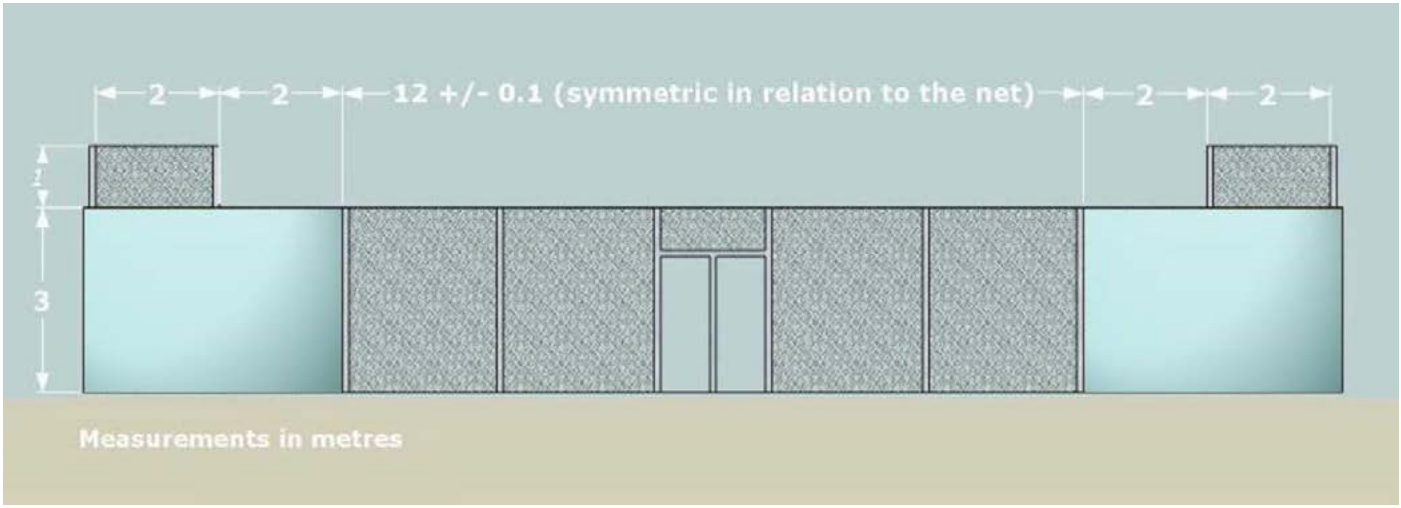
Version 2025

TRACÉ ET DIMENSIONS DU TERRAIN






3
4
4
2
Safety area and out of court play (equal on both sides of the court)
Measurements in metres


2
2
12 +/- 0.1 (symmetric in relation to the net)
2
2
1
3
Measurements in metres

PADEL		INTERNATIONAL	NATIONAL	REGIONAL, CLUB	REMARQUES
DIMENSIONS	Aire de jeu	20m x 10m			
	Zone de sécurité	8m x 2m x 3m de hauteur			Cette zone peut également servir de zone de jeu
	Hauteur libre	Minimum 6m			Recommandation, 9m sans objet encombrant
	Parois de fond	Hauteur totale 4m (3m de mur en matériau transparent ou béton et 1m en matériau métallique maillé)			vérifier l'alignement complet des parois et partie métallique du côté intérieur du terrain Autocollants autorisés jusqu'à 70 cm du sol
	Parois latérales	1ers panneaux à partir du fond : h = 3 m ; l = 2 m 2èmes panneaux : h = 2 m ; l = 2 m OU h = 3m ; l = 2m Panneaux métalliques maillés - h = 1 m au-dessus des 1ers et 2èmes panneaux - h = 3 m ; l = 2 m entre les 2èmes panneaux			
REVETEMENT DE SOL	Nature	Matériaux synthétiques, gazon artificiel, … de manière générale, matériau permettant le rebond de la balle et poreux. Couleurs : tout sauf blanc ou jaune.			Indoor: noir possible avec un contraste avec la couleur des parois, ligne et de la balle
	Largeur des lignes	5 cm			
	Couleur de lignes	Blanches. La couleur doit être contrastée avec le terrain			
ECLAIRAGE	Eclairage moyen	EXTERIEUR • Compétitions nationales : 500 lux • Loisirs, entraînements : 200 lux INTERIEUR • Compétitions nationales : 750 lux • Loisirs, entraînements : 300 lux			
	Uniformité	• Compétitions nationales : 0,7 • Loisirs, entraînements : 0,5			
	Système d'éclairage	Poteaux à l'extérieur de l'aire de jeu (h min de 6 m si les appareils d'éclairages sont situés au-dessus de l'aire de jeu) Fournir une étude photométrique. Considérer les paramètres de performances des appareils suivants: rendement, faible consommation, durée de vie des appareils. Norme NBN 12 193 d'application. L'étude du placement éventuel de Leds est obligatoire. Allumage par zone et dimmer pour entraînement et compétition			
ORIENTATION		Axe longitudinal nord-sud (extérieur)			N - NE ou N - NO si Nord - Sud impossible
NORMES		AFT-Padel			

Normes fédérations
Recommandations Infrasports

ÉQUIPEMENTS

1. Filets
 - L = 10 m ; h = 0,88 m (centre) et max 0,92 m (extrémités)
 - Fixation à la structure ou à deux poteaux avec cable métallique tendeur de max 10mm de diamètre et conçu pour ne pas lâcher de manière inattendue ou constituer un danger.

2. Poteaux
 - H = min 1m et max 1,05 m
 - Les poteaux doivent avoir des bords arrondis et une protection souple en cas d'utilisation de la zone de sécurité.

3. Clôtures
 - Continues sur le périmètre de l'aire de jeu
 - Combinaison de matériaux qui permettent un rebond régulier des balles
 - Les matériaux des 1ers et 2èmes panneaux peuvent être opaques ou transparents, doivent fournir une bonne consistance et un rebond de balle régulier et uniforme. La surface doit être uniforme, dure et lisse. Si le verre est utilisé, il doit être trempé et respecter la norme NBN EN 12150-1.
 La couleur des murs opaques ne doit pas altérer la vision des joueurs et doit se différencier clairement de la couleur du sol.
 - Prescriptions de la maille métallique :
 - Carrée ou rhomboïdale
 - Diagonales entre 5 cm et 7,08 cm
 - Diamètre fil d'acier entre 1,6 mm et 3 mm
 - Tension suffisante pour rebond de la balle
 - Surface plane sans objets pointus, notamment en cas de soudure
 - Si la hauteur des mailles est supérieure à 4m, distinguer celle-ci par de la couleur blanche pour pouvoir définir la balle OUT lors des matchs

4. Accès
 - Accès symétriques par rapport au filet
 - Un seul accès latéral : l = 1,9 - 2 m ; h = 2 – 2,2 m
 - Deux accès latéraux : l = 0,95 – 1 m ; h 2 – 2,2 m (Attention si poteau central, pas de jeu à l'extérieur)
 - La distance minimale entre la paroi de fond et l'ouverture doit être de minimum 9 m. Si le site est équipé de portes, les poignées doivent être à l'extérieur.

 NB : l'accès doit être adapté pour les personnes à mobilité réduite -> l min = 0,95 cm.

5. Sol
 - Matériau synthétique ou gazon artificiel tant qu'il permet un rebond régulier de la balle et empêche l'engorgement d'eau.
 - Couleur : uniforme et différenciée de la couleur des parois, tout sauf jaune et blanc
 - Absorption des chocs : Réduction de la Force >= 20% (gazon artificiel)
 - Friction : 0,4 < μ < 0,8 (gazon artificiel)
 - Rebond vertical de la balle : >=80% (gazon artificiel et surface synthétique)
 - Remplissage de sable : SiO2 >= 96% , CaO <= 3%, bords arrondis, granulométrie : 80% poids diam. 16 mm-1,25 mm, longueur de fibre visible 2-3 mm (gazon artificiel)

6. Couverture

- Si c'est une toiture plate, il faut 8,50 m de hauteur sous plafond sur toute la surface
- Si la toiture est en double pente, il faut prévoir min 6,50m au dessus des grillages et 8,50 m au milieu du terrain

NB: Veillez à ne pas placer les poteaux de toiture dans la zone de sécurité.

7. Recommandations sur les nuisances sonores

Le bruit de l'activité du padel est généré par :

- les bruits d'impact de la balle sur les raquettes
- les cris, exclamations et voix des joueurs.

Selon l'étude acoustique menée par la Région wallonne, les principales actions pour encadrer et réduire les nuisances sonores de cette activité sont les suivantes :

- **Informer et sensibiliser** les différents acteurs des potentielles nuisances sonores générées par l'activité (gestionnaires de clubs et joueurs).
- **Limiter les horaires d'ouvertures des terrains extérieurs** de soirée jusqu'à 22h00 maximum.
- **Préserver une distance de sécurité suffisante (100 mètres) avec les habitations environnantes** pour limiter les impacts sonores significatifs vis-à-vis de la population riveraine et, dans la mesure où cette distance ne peut pas être respectée, requérir l'élaboration d'une étude acoustique par un laboratoire agréé en matière de bruit afin d'étudier quelles solutions l'établissement doit mettre en oeuvre pour respecter les valeurs du tableu 1 reprises dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002.

PADEL

infrasports.infrastructures@spw.wallonie.be

L'ensemble des fiches techniques est disponible
sur le portail infrastructures.wallonie.be

Cette fiche a été avalisée par :
l'Association Francophone de Tennis, Chaussée de Marche, 935 C - 5100 WIERDE
Tél. 081 55 41 70 • info@aftnet.be • www.aftnet.be

Editeur responsable : Etienne Willame, Directeur général - SPW Mobilité et Infrastructures
8, Boulevard du Nord 5000 Namur

Numéro de dépôt légal :

Infrasports
Construire pour le sport

Wallonie
infrastructures
SPW